

Déposé le : 18 avril 2019

No. : CEI-006

Secrétaire : Anik Laplante

L'APPROCHE D'ALLOCATION DES EFFECTIFS POUR 2019-2020 ET POUR LES EXERCICES FINANCIERS SUIVANTS

Pour l'exercice financier 2019-2020 et les suivants, l'allocation des effectifs s'effectuera en fonction des priorités gouvernementales, en considérant les investissements majeurs qui seront réalisés pour répondre aux besoins de la population et lui assurer des services publics de qualité.

En lien avec les budgets consacrés aux secteurs de la santé et de l'éducation, le relèvement des effectifs permettra d'assurer que les citoyens disposent de services à la hauteur de leurs attentes.

Entre autres, l'ajout de classes de maternelle 4 ans à temps plein et de classes spécialisées, l'ajout de ressources permettant d'assurer un seuil minimal de services directs aux élèves, l'ajout de ressources dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, dans les unités de médecine, de chirurgie et dans les urgences, ainsi qu'en soins à domicile nécessitent des effectifs additionnels. C'est également le cas des mesures pour mieux intégrer les personnes immigrantes et favoriser leur francisation.

Ainsi, pour l'exercice financier 2019-2020, en adéquation avec la croissance des dépenses de programmes et en tenant compte des mesures d'optimisation permettant de réduire les effectifs de 1 311 ETC, une croissance de 15 478 ETC ou 3,1 % des effectifs est prévue.

Au cours des quatre prochaines années, l'administration publique poursuivra ses efforts d'optimisation des effectifs administratifs de 5 000 ETC. La stratégie gouvernementale pour atteindre cet objectif sera dévoilée au cours de la prochaine année et prendra soin de préserver les services offerts aux citoyens.

Parallèlement, les travaux se poursuivront afin que les ministères et les organismes présentent un plan pour le transfert de 5 000 employés de l'État en région, sur un horizon de dix ans, en misant notamment sur le volontariat, les opportunités offertes par les nombreux départs à la retraite dans le secteur public ainsi que sur l'apport des technologies de l'information.